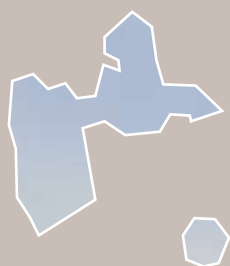


ATLAS RÉGIONAL

DES CONTRATS URBAINS
DE COHÉSION SOCIALE



Observatoire
national des
zones urbaines
sensibles

4 INTRODUCTION AVERTISSEMENT

10 ALSACE Bas-Rhin (67) Haut-Rhin (68)

14 AQUITAINE Dordogne (24) Gironde (33) Landes (40) Lot-et-Garonne (47) Pyrénées-Atlantiques (64)

20 AUVERGNE Allier (03) Cantal (15) Haute-Loire (43) Puy-de-Dôme (63)

24 BASSE-NORMANDIE Calvados (14) Manche (50) Orne (61)

29 BOURGOGNE Côte-d'Or (21) Nièvre (58) Saône-et-Loire (71) Yonne (89)

34 BRETAGNE Côtes-d'Armor (22) Finistère (29) Ille-et-Vilaine (35) Morbihan (56)

39 CENTRE Cher (18) Eure-et-Loir (28) Indre (36) Indre-et-Loire (37) Loir-et-Cher (41) Loiret (45)

45 CHAMPAGNE-ARDENNE Ardennes (08) Aube (10) Marne (51) Haute-Marne (52)

51 CORSE Corse-du-Sud (2A) Haute-Corse (2B)

54 FRANCHE-COMTÉ Doubs (25) Jura (39) Haute-Saône (70) Territoire de Belfort (90)

59 HAUTE-NORMANDIE Eure (27) Seine-Maritime (76)

64 ILE-DE-FRANCE Paris (75) Seine-et-Marne (77) Yvelines (78) Essonne (91) Hauts-de-Seine (92) Seine-Saint-Denis (93) Val-de-Marne (94) Val-d'Oise (95)

93 LANGUEDOC-ROUSSILLON Aude (11) Gard (30) Hérault (34) Lozère (48) Pyrénées-Orientales (66)

99 LIMOUSIN

Corrèze (19)
Creuse (23)
Haute-Vienne (87)

102 LORRAINE

Meurthe-et-Moselle (54)
Meuse (55)
Moselle (57)
Vosges (88)

108 MIDI-PYRÉNÉES

Ariège (09)
Aveyron (12)
Haute-Garonne (31)
Gers (32)
Lot (46)
Hautes-Pyrénées (65)
Tarn (81)
Tarn-et-Garonne (82)

113 NORD-PAS-DE-CALAIS

Nord (59)
Pas-de-Calais (62)

119 PAYS DE LA LOIRE

Loire-Atlantique (44)
Maine-et-Loire (49)
Mayenne (53)
Sarthe (72)
Vendée (85)

124 PICARDIE

Aisne (02)
Oise (60)
Somme (80)

129 POITOU-CHARENTES

Charente (16)
Charente-Maritime (17)
Deux-Sèvres (79)
Vienne (86)

133 PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

Alpes-de-Haute-Provence (04)
Hautes-Alpes (05)
Alpes-Maritimes (06)
Bouches-du-Rhône (13)
Var (83)
Vaucluse (84)

145 RHÔNE-ALPES

Ain (01)
Ardèche (07)
Drôme (26)
Isère (38)
Loire (42)
Rhône (69)
Savoie (73)
Haute-Savoie (74)

156 DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Guadeloupe (971)
Martinique (972)
Guyane (973)
La Réunion (974)

172 COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

Mayotte (976)
Saint-Martin (978)
Polynésie française (987)

Introduction

Trois ans après leur signature, l'Atlas régional des Contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) dresse une cartographie, à l'échelle nationale, de ces contrats appelés à être renouvelés en 2011. Il répertorie, région par région, les Cucs mis en œuvre depuis 2007 ainsi que leurs contours.

Sans en constituer un bilan, cet atlas régional est un outil de connaissance de la géographie de la politique de la ville, au même titre que d'autres outils existants tel que le Système d'information géographique du secrétariat général du Comité interministériel des villes (CIV) (<http://sig.ville.gouv.fr/>).

Il est le reflet du travail de collecte initié par la circulaire du 5 juillet 2007 relative à la géographie de la politique de la ville et présente l'état des connaissances du secrétariat général du CIV à la fin 2009. Les préfetures de département, en liaison avec les Secrétariats généraux pour les affaires régionales (Sgar) ont transmis les contours géographiques des quartiers, ceci de façon à garantir, conformément aux décisions du Comité interministériel des villes du 9 mars 2006, la production d'une observation précise. La géographie présentée ici est toutefois susceptible de comporter des erreurs ou des lacunes inhérentes aux processus de recueil de l'information. Si tel est le cas nous vous invitons à en informer le secrétariat général du CIV par courrier ou mèl (civ-observ-zus@ville.gouv.fr).

Les Contrats urbains de cohésion sociale (Cucs)

Le principe d'un contrat entre l'État et les collectivités, outil de partenariat pour la mise en œuvre locale de la politique de la ville, a été réaffirmé par le Comité interministériel des villes (CIV) du 9 mars 2006. Ainsi, les Contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) ont pris le relais des contrats de ville arrivés à échéance fin 2006.

Le Cucs définit un projet urbain et social, assorti d'objectifs opérationnels que les partenaires s'engagent à mettre en œuvre pour réduire les écarts de développement entre les territoires, en application de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003.

À travers ces contrats, il s'agit :

- d'inscrire les politiques sectorielles au service d'un projet global à l'échelle de la ville et de repositionner ces territoires, ainsi que leurs habitants, dans le fonctionnement urbain de l'agglomération.
- de clarifier les enjeux et de prioriser l'action en fonction des difficultés objectives des quartiers et des capacités financières des collectivités.

Une géographie prioritaire refondée par les acteurs locaux

En dehors des zones urbaines sensibles (Zus), la géographie des territoires urbains qui se trouvent en décrochage par rapport à leur environnement a résulté d'une négociation entre les acteurs locaux.

Cette méthode a conduit à une augmentation importante du nombre de quartiers identifiés comme en difficulté, qui s'élève actuellement à 2500 sites pour environ 1500 dans la précédente contractualisation. Parmi ceux-ci, on retrouve la quasi-totalité des Zus, les quartiers non Zus déjà inscrits dans les contrats de ville 2000 -2006, et les territoires ayant bénéficié d'une dérogation au titre de l'article 6 de la loi du 1^{er} août 2003 leur permettant d'être éligibles au Programme national de rénovation urbaine (PNRU).

Un partenariat qui s'inscrit dans les spécificités locales

La loi donne compétence aux Epci sur le « pilotage des dispositifs contractuels de la politique de la ville » ; d'autre part, la politique de la ville est de fait la somme de multiples champs d'intervention dont les compétences sont partagées par plusieurs acteurs institutionnels notamment les Epci d'un côté, les communes de l'autre. C'est pourquoi les situations sont très hétérogènes en termes de signataires : sur les 491 Cucs de France métropolitaine et des départements d'outre-mer, 204 sont signés par un Epci dont 19 sans la signature des communes le constituant.

Concernant la participation des conseils régionaux, celle-ci s'inscrit désormais dans un cadre différent de celui des contrats de ville. En effet, du fait de l'évolution des Contrats de plan État-région (CPER) sur des projets d'investissement structurants, la politique de la ville n'a pas été retenue parmi les champs susceptibles de contractualisation à cette échelle.

Les conseils régionaux ont donc choisi d'être partenaires des Cucs dans une démarche parallèle à celle des CPER.

De la même manière, les conseils généraux ont privilégié l'intervention au cas par cas, dans la mesure où une part importante de leur compétence, en matière d'action sociale notamment, s'exerce de fait sur les territoires concernés.

L'enjeu de la mobilisation des crédits de droit commun de l'État et des collectivités territoriales

La réduction des écarts de développement entre territoires vise à donner les mêmes chances à tous les habitants et à tous les quartiers. Cela passe par des mesures spécifiques adaptées aux différentes situations mais aussi par un infléchissement des politiques sectorielles conduites par l'ensemble des partenaires. Ainsi, les moyens et politiques de droit commun doivent-ils être mobilisés en priorité, les crédits spécifiques venant financer des actions particulières que requiert la situation exceptionnelle de ces territoires. L'État a réaffirmé cette volonté dans la dynamique « Espoir banlieues », appelant tous les ministères à élaborer un programme d'actions triennal.

Une organisation nationale renouvelée

La création de l'Anru et de l'Acsé permet de différencier les fonctions de pilotage national, confiées à l'administration centrale, de celles de mise en œuvre opérationnelle: le Programme national de rénovation urbaine (PNRU) pour l'Anru, les programmes complémentaires d'action de développement social des Cucs pour l'Acsé. De par leur mode de fonctionnement, ces agences ont une capacité d'attribution et de paiement rapide des crédits dont elles assurent la gestion. Au sein de cette organisation, le préfet, représentant de l'État et délégué territorial des deux agences, veille, avec les élus, à ce que les projets locaux, dans leur conception même et dans leur pilotage, privilégient la cohérence d'une stratégie globale urbaine et sociale.

Dans ce contexte, une place importante est accordée à l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus) pour la connaissance de l'évolution des territoires et l'évaluation des politiques publiques qui y sont conduites. La nécessité d'une connaissance territoriale à une échelle infracommunale a conduit l'ensemble des producteurs nationaux de données (Insee, Pôle emploi, Acoiss, Dares...) à adapter leurs outils. Elle a aussi incité les acteurs locaux à développer des démarches similaires.

La géographie prioritaire de la politique de la ville

La politique contractuelle de la ville s'applique à une géographie prioritaire qui comporte l'ensemble des quartiers repérés dans les contrats urbains de cohésion sociale. Ces quartiers, au nombre d'environ 2 500, comportent :

– d'une part, la quasi-totalité des 751 quartiers classés comme Zones urbaines sensibles (Zus) et bénéficiant de la part de l'État d'avantages particuliers ; ces 751 Zus comprennent les 416 Zones de redynamisation urbaine (ZRU) qui, elles-mêmes, ont donné lieu à la création de 100 Zones franches urbaines (ZFU) ;

– d'autre part, environ 1 750 autres quartiers, non Zus, repérés comme quartiers prioritaires.

Lors de l'élaboration de la géographie prioritaire des Cucs, les quartiers non Zus ont été identifiés en tant que tels que ce soit à la signature du Cucs ou a posteriori par soustraction du zonage Zus qu'ils recouvraient. Parmi ceux-ci, les quartiers présentés comme « hors Zus » sont des quartiers de petite taille contigus aux Zus qui tiennent lieu de complément géographique à ces zonages, mais sans extension des dispositions spécifiques s'y rapportant. Ils sont ainsi décomptés comme quartiers à part entière. Il faut toutefois noter qu'à Marseille, les quartiers définis dans ce cadre recourent en partie le périmètre des Zus de 1996 auxquelles elles sont rattachées.

L'ensemble des 2 500 quartiers des Cucs a été classé en trois niveaux de priorité selon le degré de difficultés repéré.

Périmètres des quartiers : <http://sig.ville.gouv.fr> - cartographie dynamique

Les chiffres clés de la région

• Population régionale en 1999 et 2006

La population régionale est la population municipale au 1^{er} janvier au recensement de la population, somme des populations municipales des communes qui composent la région. Elle comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune (au sens du décret n° 2003-485 publié au *Journal officiel* du 8 juin 2003), dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune. Chaque personne est comptée une seule fois.

Source : <http://www.insee.fr> - Thèmes > Population > Évolution et structure de la population > Population des régions au 1^{er} janvier

• Produit intérieur brut régional 2008

Le produit intérieur brut est la somme des valeurs ajoutées brutes, réalisées par l'ensemble des branches d'activité, augmentées des impôts sur les produits (TVA, droits de douanes, taxes spécifiques), moins les subventions sur les produits. Les données 2008 sont provisoires.

Les produits intérieurs bruts régionaux d'une année N sont publiés par l'Insee en version provisoire (été N + 1), puis semi-définitive (été N + 2) et quasi définitive (été N + 3). Le compte provisoire ainsi que quelques branches du compte semi-définitif reposent sur l'évolution des productivités de chaque branche calculées au niveau national et l'évolution de l'emploi de chaque branche calculé au niveau régional.

Source : <http://www.insee.fr> - Thèmes > Économie > Économie générale > Produit intérieur brut des régions (PIB) à prix courants

• Les moyens mis en œuvre dans les contrats urbains de cohésion sociale

Les crédits mis en œuvre au titre de la cohésion sociale désignent les moyens financiers mis à disposition des préfets de département pour l'exercice 2008, pour l'ensemble des actions menées dans les Cucs. Compte tenu de la création récente de l'opérateur Acscs (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances), en application de la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006, les crédits spécifiques du ministère de la Ville ont été mis en place localement par l'Acscs pour les régions métropolitaines et par le secrétariat général du CIV pour les départements et collectivités d'outre-mer.

Ces crédits regroupent les moyens d'intervention en matière d'accès à l'emploi, de développement économique, de réussite éducative, de santé, de citoyenneté et de prévention de la délinquance.

Les crédits mis en œuvre au titre de la rénovation urbaine désignent les moyens financiers mis en œuvre par l'Anru pour l'ensemble des projets de rénovation urbaine de la région concernée et pour la totalité de la durée conventionnelle de cinq ans entre l'agence et le porteur de projet. Ce programme, décidé par le gouvernement en 2003, concerne les quartiers de grands ensembles et d'habitats dégradés classés en Zone urbaine sensible (Zus), ainsi que des quartiers de dérogation « présentant des caractéristiques économiques et sociales analogues », au titre de l'article 6 de la loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003.

Les chiffres clés des quartiers

• Population communale 2006 en Zus

Les populations communales, au 1^{er} janvier 2006, en Zus ont été calculées selon la méthode de calcul des populations légales 2006 utilisée pour les communes et les zones infracommunales. Elles ont été authentifiées par un arrêté du 26 février 2009 et sont disponibles depuis le 8 mars 2009 sur le site Internet de l'Insee.

Source: <http://www.insee.fr> - Accueil > Thèmes > Population > Populations légales 2006 > Populations communales 2006 en Zus

• Population 2006 des quartiers prioritaires

Population municipale des Zones urbaines sensibles (Zus)

La population des Zus est la population municipale de la zone au 1^{er} janvier. Un travail fin sur les périmètres a été réalisé par l'Insee sur la base des éléments mis à disposition par le secrétariat général du Comité interministériel des villes. La finesse accrue du périmètre utilisé pour le calcul limite l'analyse des évolutions de population sur ces zones. **Les écarts entre les données de population 2006 et les données de population 1999 ne peuvent pas être interprétées simplement comme des évolutions de population.**

Pour les Zus intercommunales, le chiffre de population correspond à la population municipale située dans la zone sur l'ensemble des communes sur lesquelles elle s'étend. Les Zus intercommunales sont présentées pour chaque commune qu'elles recourent. Elles sont marquées par un astérisque* dans la colonne « quartiers prioritaires ».

Population des ménages des quartiers non Zus

La population municipale 2006 ne pouvant pas être calculée pour les quartiers non Zus, c'est la population des ménages ordinaires qui est présentée. Elle ne tient en particulier pas compte de la population des collectivités, de la population des habitations mobiles et des sans-abri.

Le champ géographique couvert est restreint à celui des communes de métropole de plus de 10 000 habitants, complété par quelques centaines de communes de moins de 10 000 habitants. Les quartiers de moins de 50 logements sont par ailleurs exclus du processus de calcul pour respecter le secret individuel. La population 2006 ne peut ainsi être proposée pour un certain nombre de quartiers. La mention « n.d. » (pour non disponible) est alors indiquée dans la colonne « population 2006 ».

La Réunion a également pu être prise en compte, mais pas les régions des Antilles, ni la région Guyane

Méthode: <http://www.insee.fr> - Thèmes > Territoire > Données urbaines infracommunales par quartier > Documentation > Sources > Les indicateurs clés des quartiers de la politique de la ville.

Notes de lecture

• Les colonnes des tableaux

La colonne « commune » présente les communes du Contrat urbain de cohésion sociale abritant un ou plusieurs quartiers prioritaires.

La colonne « quartiers prioritaires » présente les quartiers prioritaires du Contrat urbain de cohésion sociale.

La colonne « priorité » indique la priorité des quartiers 1, 2 ou 3.

La colonne « Zus » identifie les quartiers prioritaires classés Zus dont la liste est fixée par les décrets n° 96-1156 du 26 décembre 1996 et n° 2000- 796 du 24 août 2000.

La colonne « ZRU » identifie les Zus classées ZRU dont la liste est fixée par les décrets n° 96-1157 (France métropolitaine) et n° 96-1158 (départements d'outre-mer) du 26 décembre 1996.

La colonne « ZFU » identifie les Zus support de ZFU dont la liste est fixée par les décrets (en Conseil d'État) n° 96-1154 (France métropolitaine) et n° 96-1155 (départements d'outre-mer) du 26 décembre 1996, et n° 2004-219 du 12 mars 2004 et n° 2006-1623 du 19 décembre 2006.

La colonne « PRU » identifie les quartiers intégrant le Programme national pour la rénovation urbaine au sein desquels un projet de rénovation urbaine a été retenu. Il s'agit de 215 quartiers classés « prioritaires » par l'Anru et de 342 quartiers classés « supplémentaires ».

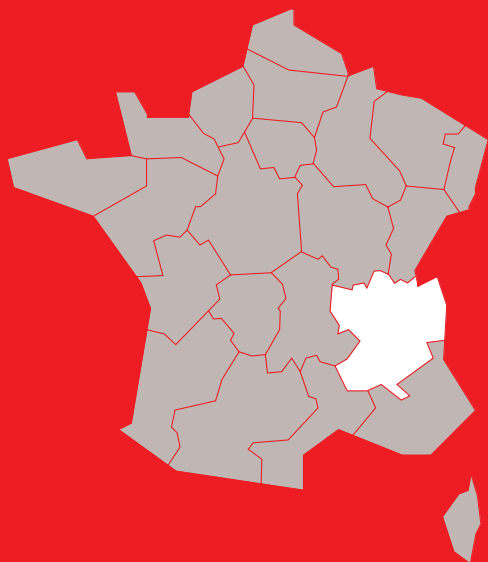
• Exemple du Cucs de l'agglomération de Strasbourg

Le Cucs de l'agglomération de Strasbourg est signé par sept communes et la communauté urbaine de Strasbourg (Cus). Les autres signataires du Cucs sont le conseil régional et le conseil général. Sur le territoire du Cucs ont été mis en œuvre un Atelier santé ville (ASV) et un Projet de réussite éducative (PRE). Les communes de Bischheim, Honheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Ostwald, Schiltigheim et Strasbourg ont un ou plusieurs quartiers prioritaires. Parmi ceux-ci :

Le premier quartier présenté est la Zus « Grand Ried » de priorité 2. C'est une Zus intercommunale (marquée par un astérisque*) qui compte 9 883 habitants au 1^{er} janvier 2006 (population municipale) sur l'ensemble des communes sur lesquelles elle s'étend : Bischheim, Honheim et Strasbourg.

La ZRU HautePierre de priorité 1, située à Strasbourg, a donné lieu à une ZFU et est un quartier classé prioritaire par l'Agence nationale de rénovation urbaine. Elle regroupe 13 476 habitants au 1^{er} janvier 2006 (population municipale).

Le quartier Libermann est un quartier non Zus de Illkirch-Graffenstaden, de priorité 2 qui regroupe 2 491 habitants au 1^{er} janvier 2006 (population des ménages).



Rhône-Alpes

Population municipale en 1999 : **5 640 234** habitants

Population municipale en 2006 : **6 021 352** habitants

Taux d'évolution 1999-2006 : **+ 6,76 %**

Produit intérieur brut 2008 : **187 990** M€

Nombre de CUCS : **36**

Nombre de quartiers prioritaires : **247**

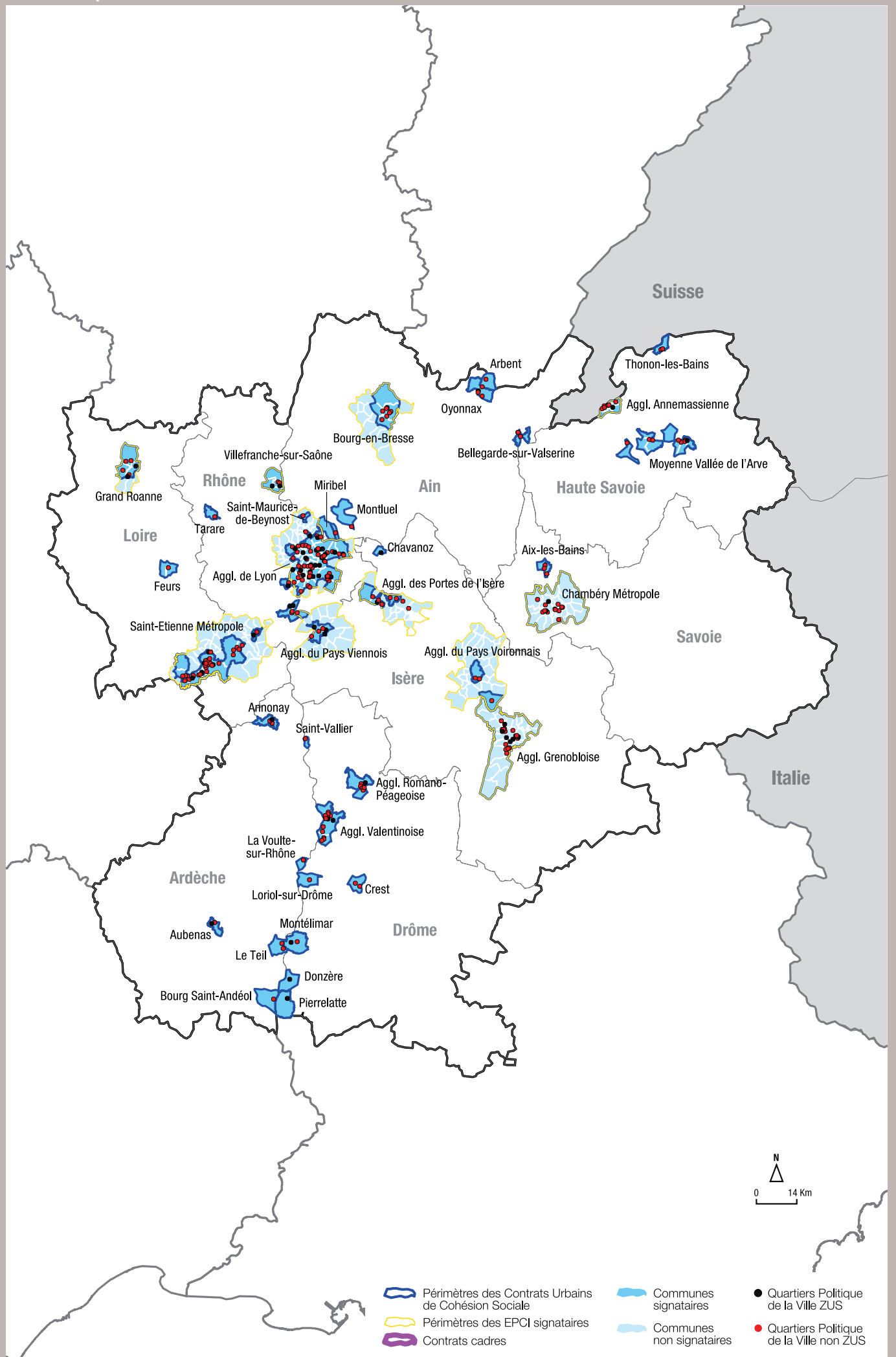
Nombre de ZUS : **64**, dont ZRU : **28**, dont ZFU : **7**

Nombre de quartiers non ZUS : **183**

Moyens financiers mis en œuvre par l'État en 2008 :

Crédits cohésion sociale : **31 202 324** €

Crédits rénovation urbaine : **712 230 018** €



Géographie prioritaire des contrats urbains de cohésion sociale

AIN → 01

CUCS → Bourg-en-Bresse / COMMUNES SIGNATAIRES → 4 / EPCI SIGNATAIRE → CA de Bourg en Bresse **1 CLS / 1 ASV / 1 PRE**

AUTRES SIGNATAIRES → Conseil régional, Conseil général, Caisse d'allocations familiales, bailleurs sociaux

COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Bourg-en-Bresse	Le Pont des Chèvres, Reyssouze	1	•			5688	•
	Croix Blanche	1				2652	
	Pont des Chèvres, Reyssouze (Hors ZUS)	1				n.d.	
	Les Vennes	2				1228	
	Terre des Fleurs	2				1061	
	Rue des Sources	3				n.d.	
Péronnas	La Grange Magnien	3				n.d.	

CUCS → Arbent / COMMUNE SIGNATAIRE → 1

AUTRES SIGNATAIRES → Conseil régional, Conseil général, Caisse d'allocations familiales, bailleurs sociaux

COMMUNE	QUARTIER PRIORITAIRE	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Arbent	Le Planet	3				552	

CUCS → Bellegarde-sur-Valserine / COMMUNE SIGNATAIRE → 1 **1 PRE**

AUTRES SIGNATAIRES → Conseil régional, Conseil général, Caisse d'allocations familiales, bailleurs sociaux

COMMUNE	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Bellegarde-sur-Valserine	Beauséjour, Centre-ville	2				3892	
	Musinens	3				1408	

CUCS → Montluel / COMMUNE SIGNATAIRE → 1 **1 CLS**

AUTRES SIGNATAIRES → Conseil régional, Conseil général, Caisse d'allocations familiales, bailleurs sociaux

COMMUNE	QUARTIER PRIORITAIRE	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Montluel	La Maladière	3				939	

CUCS → Oyonnax / COMMUNE SIGNATAIRE → 1 **1 CLS**

AUTRES SIGNATAIRES → Conseil régional, Conseil général, Caisse d'allocations familiales, bailleurs sociaux

COMMUNE	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Oyonnax	La Plaine, La Forge	1	•			7931	
	La Plaine, la Forge (Hors ZUS)	1				n.d.	
	Nierme et Geilles	2				1774	
	La Tuillerie	2				336	

CUCS → Saint-Maurice-de-Beynost / COMMUNE SIGNATAIRE → 1

AUTRES SIGNATAIRES → Conseil régional, Conseil général, Caisse d'allocations familiales, bailleurs sociaux

COMMUNE	QUARTIER PRIORITAIRE	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Saint-Maurice-de-Beynost	Les Folliets	3				n.d.	

CUCS → Miribel / COMMUNE SIGNATAIRE → 1

AUTRES SIGNATAIRES → Conseil régional, Conseil général, Caisse d'allocations familiales, bailleurs sociaux

COMMUNE	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Miribel	Miribel (Commune)	1				8397	

Population communale 2006 en ZUS

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE
Bourg-en-Bresse	5688
Oyonnax	7931

ARDÈCHE → 07

CUCS → Annonay / COMMUNE SIGNATAIRE → 1								1 PRE
AUTRE SIGNATAIRE → Conseil régional								
COMMUNE	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU	
Annonay	Le Zodiaque	2	•			1430	•	
	Centre-ville	2				2635		
	Beauregard	2				1543		

CUCS → Aubenas / COMMUNE SIGNATAIRE → 1								1 PRE
AUTRE SIGNATAIRE → Conseil régional								
COMMUNE	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU	
Aubenas	Les Oliviers	2	•			1280	•	
	Le Pont d'Aubenas	2				633		

CUCS → Bourg Saint-Andéol / COMMUNE SIGNATAIRE → 1							
AUTRE SIGNATAIRE → Conseil régional							
COMMUNE	QUARTIER PRIORITAIRE	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Bourg-Saint-Andéol	La Rochette	3				n.d.	

CUCS → La Voulte-sur-Rhône / COMMUNE SIGNATAIRE → 1								1 PRE
AUTRE SIGNATAIRE → Conseil régional								
COMMUNE	QUARTIER PRIORITAIRE	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU	
La Voulte-sur-Rhône	Quartier Nord	3				n.d.		

CUCS → Le Teil / COMMUNE SIGNATAIRE → 1								1 PRE
AUTRE SIGNATAIRE → Conseil régional								
COMMUNE	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU	
Le Teil	Centre-ville	3				n.d.		
	La Violette	3				n.d.		

Population communale 2006 en ZUS

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE
Annonay	1430
Aubenas	1280

DRÔME → 26

CUCS → Agglomération Valentinoise / COMMUNES SIGNATAIRES → 3								1 ASV
AUTRES SIGNATAIRES → Conseil régional, Syndicat Intercommunal des Services de l'Agglomération Valentinoise								
COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU	
Bourg-lès-Valence	Allet	2				275		
	Gay-Lussac, Crussol	2				269		
	Sonacotra Pluralis	2				263		
	Sully, Cèdre	2				540		
	L'Île Adam, Tourtelle	3				n.d.		
	Saint-Pierre	3				n.d.		
Portes-lès-Valence	Residence Italie	2				n.d.		
	La Chaffine	2				n.d.		
	Descartes	2				n.d.		
Valence	Le Polygone	1	•			2160	•	
	Valence le Haut : Fontbarlette, Le Plan	1	•	•	•	11430	•	
	Valensolles	1				2605		
	Chamberlière	1				3234		
	Chaffit	2				n.d.		

CUCS → Agglomération Romano-Péageoise / COMMUNES SIGNATAIRES → 2 **1 CLS / 1 ASV / 1 PRE**

AUTRE SIGNATAIRE → Conseil régional

COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Bourg-de-Péage	Les Moulins, Lamarche, La Parisière	2				n.d.	
	Petite Ardoise	2				n.d.	
	Bayannins	2				n.d.	
	Les Tordières	2				n.d.	
Romans-sur-Isère	La Monnaie	1	•	•		4991	•
	Centre Ancien	2				3893	

CUCS → Crest / COMMUNE SIGNATAIRE → 1

AUTRE SIGNATAIRE → Conseil régional

COMMUNE	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Crest	Prairie	2				n.d.	
	Arbres Ecrits	2				n.d.	

CUCS → Donzère / COMMUNE SIGNATAIRE → 1**1 CLS**

AUTRE SIGNATAIRE → Conseil régional

COMMUNE	QUARTIER PRIORITAIRE	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Donzère	L'Enclos	2	•			891	

CUCS → Loriol-sur-Drôme / COMMUNE SIGNATAIRE → 1

AUTRE SIGNATAIRE → Conseil régional

COMMUNE	QUARTIER PRIORITAIRE	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Loriol-sur-Drôme	Maladière	2				n.d.	

CUCS → Montélimar / COMMUNE SIGNATAIRE → 1**1 CLS / 1 PRE**

AUTRE SIGNATAIRE → Conseil régional

COMMUNE	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Montélimar	Quartiers Ouest : Pracmtal, Grange Neuve, Bagatelle, Le Plan, Jean Moulin	2	•			2909	•
	Centre Ancien	2				2545	

CUCS → Pierrelatte / COMMUNE SIGNATAIRE → 1

AUTRE SIGNATAIRE → Conseil régional

COMMUNE	QUARTIER PRIORITAIRE	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Pierrelatte	Le Roc	2	•			3058	•

CUCS → Saint-Vallier / COMMUNE SIGNATAIRE → 1

AUTRE SIGNATAIRE → Conseil régional

COMMUNE	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Saint-Vallier	La Croisette, Les Rioux	2				n.d.	

Population communale 2006 en ZUS

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE
Donzère	891
Montélimar	2909
Pierrelatte	3058
Romans-sur-Isère	4991
Valence	13590

CUCS → Agglomération des Portes de l'Isère / COMMUNES SIGNATAIRES → 4 / EPCI SIGNATAIRE → CA Porte d'Isère							1 ASV / 1 PRE	
AUTRES SIGNATAIRES → Conseil régional, Conseil général, Caisse d'allocations familiales, bailleurs sociaux								
COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU	
Bourgoin-Jallieu	Champfleuri	1				4286	•	
	Champaret	3				2433		
L'Isle-d'Abeau	Saint-Hubert	2				5506		
	Pierre Louve	3				1467		
Saint-Quentin-Fallavier	Les Moines	3				1100		
Villefontaine	Servenoble, Saint Bonnet, Les Roches	1	•	•		5681	•	
	Servenoble, Saint-Bonnet-les-Roches (Hors ZUS)	1				n.d.		
	Les Fougères	3				2445		

CUCS → Agglomération du Pays Viennois / COMMUNES SIGNATAIRES → 3 / EPCI SIGNATAIRE → CA du Pays Viennois							1 CLS / 1 ASV / 1 PRE	
AUTRES SIGNATAIRES → Conseil régional, Conseil général, Caisse d'allocations familiales, bailleurs sociaux								
COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU	
Chasse-sur-Rhône	Gare, Barbière le Château	2				1852		
Pont-Évêque	Le Plan des Aures	1	•			1114	•	
	Le Plan des Aures, Les Genêts	1				887		
Vienne	Malissol	1	•			2386		
	Grand Estressin, Portes de Lyon	2	•	•		3984		
	Salomon, Vallée de la Gère	1				3457	•	
	Isle	3				1390		

CUCS → Agglomération du Pays Voironnais / COMMUNES SIGNATAIRES → 2 / EPCI SIGNATAIRE → CA du Pays Voironnais							1 PRE	
AUTRES SIGNATAIRES → Conseil régional, Conseil général, Caisse d'allocations familiales, bailleurs sociaux								
COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU	
Voiron	Grand Brunetière	2				2478		
	Criel Nord, Baltisse	2				783		
Voreppe	Bourg Vieux	3				820		

CUCS → Agglomération Grenobloise / EPCI SIGNATAIRE → CA Grenoble Alpes Métropole							5 CLS / 4 ASV / 10 PRE	
AUTRES SIGNATAIRES → Conseil régional, Conseil général, Caisse d'allocations familiales, bailleurs sociaux								
COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU	
Échirolles	Village 2	1				2220	•	
	La Luire, Viscose	2				3261		
Fontaine	Bastille-Néron	1				1427	•	
	Alpes, Cachin, Buissonnées	2				4053		
	Centre Ancien	2				3167		
	Curie, Romain Rolland	3				1893	•	
Grenoble	Teisseire-Châtelet-Abbaye-Jouhaux (Hors ZUS)	1				n.d.		
	Notre Dame, St Laurent, Lavalette	3				1589		
	Mistral	1	•			2965	•	
	Village Olympique, La Villeneuve : Arlequins, Baladins	1	•	•	•	16810	•	
	Teisseire, L'Abbaye, Jouhaux, Châtelet	1	•	•		5102	•	
Le Pont-de-Claix	Iles de Mars, Olympiades	2				2488		
	Taillefer, Marcelline	3				340		
	Grand Galet	3				2099		
Saint-Égrève	RN75	3				11860		
Saint-Martin-d'Hères	Paul Eluard, Paul Bert, Semard	1				9790		
Échirolles	La Villeneuve : Les Essarts, Surieux	1	•	•		6914		
Fontaine	Floralies	2	•	•		2511		
Saint-Martin-d'Hères	Renaudie	1	•			2977	•	
Saint-Martin-le-Vinoux	Pique Pierre, Buisserate	2	•			2189		

CUCS → Chavanoz / COMMUNE SIGNATAIRE → 1**1 PRE**

AUTRES SIGNATAIRES → Conseil régional, Conseil général, Caisse d'allocations familiale, bailleurs sociaux

COMMUNE	QUARTIER PRIORITAIRE	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Chavanoz	Moulin Villette	2	•			863	

Population communale 2006 en ZUS

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE
Chavanoz	863
Échirolles	6914
Fontaine	2511
Grenoble	24877
Pont-Évêque	1114

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE
Saint-Martin-d'Hères	2977
Saint-Martin-le-Vinoux	2189
Vienne	6370
Villefontaine	5681

LOIRE → 42

CUCS → Saint-Etienne Métropole / COMMUNES SIGNATAIRES → 8 / EPCI SIGNATAIRE → CA de Saint Etienne Métropole**5 CLS / 2 ASV / 2 PRE**

AUTRES SIGNATAIRES → Conseil régional, Conseil général, Caisse d'allocations familiales, bailleurs sociaux

COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Le Chambon-Feugerolles	La Romière, Le Bouchet	1	•	•		2211	•
	Cotille, Rousseau	2				174	
	La Malafolie	3				729	
	Gaffard	3				1322	
	Centre-ville	3				2418	
	Montrambert, Méline	3				944	
Firminy	Laya Bas, Mas République	2				2203	
	Firminy Vert	3				2753	
L'Horme	Cours Marin	3				409	
La Ricamarie	Le Montcel	2	•	•		1022	
	Centre	2				1866	
	Montrambert, Méline	3				n.d.	
Rive-de-Gier	Le Grand Pont	1	•	•		1752	•
	Centre Ancien	1				2835	
Saint-Chamond	Centre-ville	2				2308	
	Crêt de l'Oeillet, St-Julien	3				1731	
	Izieux, Le Creux	3				3240	
	Fonsala	3				4408	
Saint-Étienne	Tarentaise, Beaubrun, Séverine	1	•			5336	•
	Montchovet	1	•	•		1985	•
	Montreynaud	1	•	•	•	7965	•
	Crêt de Roc Ouest	1				6719	•
	Montreynaud (Hors ZUS)	1				n.d.	
	Tarentaise, Beaubrun, Séverine (Hors ZUS)	1				n.d.	
	Montchovet (Hors ZUS)	1				n.d.	
	La Cotonne Montferré	2				3491	
	Terrenoire	2				1911	
	Montmartre	2				1804	
	Chavanelle-St Roch	3				2425	
	Marengo, Jacquard	3				5768	
	République, Chappe	3				2178	
	La Dame Blanche	3				435	
	Solaure	3				878	
Le Soleil, Bardot	3				3171		
Unieux	Côte Quart	3				1503	

CUCS → Grand Roanne / COMMUNES SIGNATAIRES → 3 / EPCI SIGNATAIRE → CA le Grand Roanne							1 PRE
AUTRES SIGNATAIRES → Conseil régional, Caisse d'allocations familiales, bailleurs sociaux							
COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Mably	Billodière, Noyon	3				2677	
	Les Tuileries	3				n.d.	
Riorges	Centre	3				1034	
Roanne	Parc des Sports, Oudan	1	•			1747	•
	Halage, Mayollet	2	•	•		1209	
	Mulsant	2				10282	

CUCS → Feurs / COMMUNE SIGNATAIRE → 1							1 PRE
AUTRES SIGNATAIRES → Conseil régional, Caisse d'allocations familiales, bailleurs sociaux							
COMMUNE	QUARTIER PRIORITAIRE	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Feurs	La Boissonnette	3				n.d.	

Population communale 2006 en ZUS	
COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE
Le Chambon-Feugerolles	2211
La Ricamarie	1022
Rive-de-Gier	1752

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE
Roanne	2956
Saint-Étienne	15286

RHÔNE → 69

CUCS → Agglomération de Lyon / COMMUNES SIGNATAIRES → 25 / EPCI SIGNATAIRE → CU de Lyon (COURLY)							19 CLS / 12 ASV / 15 PRE
AUTRES SIGNATAIRES → Conseil régional, Conseil général, Caisse d'allocations familiales, bailleurs sociaux, ANPE, SYTRAL, SYMALIM							
COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Brignais	Les Pérouses	2	•			1301	
	La Compassion	3				804	
Bron	Parilly	1	•	•		5506	•
	Terraillon	1	•	•		7180	•
	Terraillon (Hors ZUS)	1				n.d.	
Caluire-et-Cuire	Cuire-le-Bas	2				1154	
	Montessuy	3				2517	
	Saint-Clair	3				2313	
Écully	Les Sources, Pérollier	3				2431	
Fontaines-sur-Saône	Les Marronniers	3	•			1031	
	La Norechal	1				n.d.	•
Givors	Les Vernes	1	•	•		3494	•
	Centre	1				3218	•
	Tours, Thorez	3				574	
Grigny	Vallon Jayon	2	•			1176	
Irigny	Yvours	3				n.d.	
Lyon 1 ^{er}	Pentes Croix Rousse	1	•			14971	
Lyon 3 ^e	La Guillotière	2	•			9685	
Lyon 5 ^e	Ménival, Sœur Janin, Jeunet	2				2256	
Lyon 7 ^e	Gerland, Cités Sociales	2				4498	
	Guillotière (Hors ZUS)	2				n.d.	
Lyon 8 ^e	Mermoz	1	•	•		3853	•
	Etats Unis	2	•			12454	
	Etats-Unis (Hors ZUS)	2				842	
	Moulin à Vent Sud	3				3062	
Lyon 9 ^e	La Duchère	1	•	•	•	10214	•
	Cités Sociales	2				2124	
	Vaise	3				1844	
La Mulatière	Le Confluent	3				439	
	Le Roule, Le Bocage	3				2983	

CUCS → Agglomération de Lyon (suite)							
COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Neuville-sur-Saône	Quartiers Nord	2				971	
Oullins	Le Golf	2	•			963	
	La Saulaie	1	•	•		1244	
	Ampère	3				535	
Pierre-Bénite	Hautes Roches	1	•			4066	
Saint-Fons	Les Clochettes	1	•			3815	•
	L'Arsenal	1	•	•		3773	•
	Arsenal, Maisons Bleues, Grande Terre (Hors ZUS)	1				1600	
	Les Clochettes (Hors ZUS)	1				n.d.	
Saint-Genis-Laval	Basses Barolles	2				934	
	Champlong	2				1333	
Vaulx-en-Velin	Cité Tase, Cité de la Balme	1	•	•		1794	
	Ex ZUP, Grappinière, Petit Pont	1	•	•	•	24709	•
	Vaulx Sud	1				3518	
Vénissieux	Max Barrel	1	•			1772	
	Les Minguettes	1	•	•	•	20577	•
	Les Minguettes (Hors ZUS)	1				795	
	Acacias	3				1012	
Vernaison	Le Péronnet	3				n.d.	
Villeurbanne	Bel Air, Les Brosses	1	•			5105	•
	Les Buers	2	•			5900	
	Saint Jean	1	•	•		2427	
	Saint-Jean (Hors ZUS)	1				n.d.	
	Bel Air, Les Brosses (Hors ZUS)	1				n.d.	
	Jacques Monod	2				2436	
	Tonkin	2				9092	
Décines-Charpieu	Le Prainet	2	•			2850	
	Berthaudière	2				2257	
	La Soie, Montaberlet	2				1203	
Feyzin	Les Razes	2				1715	
	Vignettes, Figuières	2				622	
Meyzieu	Les Plantées	2	•			2099	
	Mathiolan	1				2165	
	Les Plantées (Hors ZUS)	2				155	
Mions	Joliot Curie	2				245	
Rillieux-la-Pape	Ville nouvelle	1	•	•	•	17650	•
	Ville Nouvelle (Hors ZUS)	1				n.d.	
	La Roue	3				1158	
Saint-Priest	Alpes Bellevue	1	•			2621	
	Bel Air	1	•			10552	•
	Alpes Bellevue, Centre (Hors ZUS)	1				n.d.	
	Beauséjour	2				665	
	La Gare, Garibaldi	3				2562	

CUCS → Villefranche-sur-Saône / COMMUNES SIGNATAIRES → 4 / EPCI SIGNATAIRE → CA de Villefranche-sur-Saône 1 ASV / 1 PRE

AUTRES SIGNATAIRES → Conseil régional, Conseil général

COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Gleizé	Belleroche*	2	•			5230	
Limas	Belleroche*	2	•			5230	
Villefranche-sur-Saône	Belleroche*	2	•			5230	
	Béligny	1	•	•		3670	
	Le Garet	2				1416	
	Le Troussier	2				824	

CUCS → Tarare / COMMUNE SIGNATAIRE → 1

AUTRES SIGNATAIRES → Conseil régional, Conseil général

COMMUNE	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Tarare	La Plata, La Plaine	2				2781	•

Population communale 2006 en ZUS

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE
Brignais	1301
Bron	12687
Fontaines-sur-Saône	1031
Givors	3494
Gleizé	1304
Grigny	1176
Limas	356
Oullins	2207

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE
Pierre-Bénite	4066
Saint-Fons	7587
Vaulx-en-Velin	26503
Vénissieux	22349
Villefranche-sur-Saône	7240
Villeurbanne	13432
Décines-Charpieu	2850
Meyzieu	2099

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE
Rillieux-la-Pape	17650
Saint-Priest	13174
Lyon 1er Arrondissement	14971
Lyon 3e Arrondissement	5248
Lyon 7e Arrondissement	4437
Lyon 8e Arrondissement	16307
Lyon 9e Arrondissement	10214

SAVOIE → 73

CUCS → Chambéry Métropole / EPCI SIGNATAIRE → CA Chambéry Métropole 1 PRE

AUTRES SIGNATAIRES → Conseil régional, Conseil général

COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Barberaz	Sous-Station	3				n.d.	
Barby	Les Epinettes	1				n.d.	
	Clos Gaillard	2				n.d.	
Chambéry	Le Biollay, Bellevue	1	•			7021	•
	Chambéry le Haut, Chantemerle, Le Piochet, La Cassine	1	•	•		12973	•
	Le Mas Barral	2				474	
	La Chartreuse	3				n.d.	
Cognin	Forgerie	2				824	
	Poterie	2				1899	
Jacob-Bellecombette	Le Corbelet	3				655	
La Motte-Servolex	Les Chantres	3				356	
La Ravoire	Val Fleuri	2				1166	
Saint-Alban-Laysse	Les Tournelles	3				233	
Saint-Baldoph	L'Espinier, Pré Rond	3				603	

CUCS → Aix-les-Bains / COMMUNE SIGNATAIRE → 1

1 CLS / 1 ASV

AUTRES SIGNATAIRES → Conseil régional, Conseil général

COMMUNE	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Aix-les-Bains	Sierroz Franklin	1				1748	•
	Marlioz	2				946	
	Liberté	3				3432	

Population communale 2006 en ZUS

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE
Chambéry	19994

HAUTE SAVOIE → 74

CUCS → Agglomération Annemassienne / COMMUNES SIGNATAIRES → 6 / EPCI SIGNATAIRE → CC de l'agglomération Annemassienne 1 CLS / 1 ASV / 1 PRE

AUTRES SIGNATAIRES → Conseil régional, Caisse d'allocations familiales, bailleurs sociaux

COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Ambilly	La Croix	3				n.d.	
	La Treille	3				n.d.	
Annemasse	Le Perrier	1	•			6160	•
	Les Gemeaux	1				n.d.	
Gaillard	Helvetia Park, Châlet	2				n.d.	
	Porte de France	2				n.d.	
	Hutins Nord	2				n.d.	
Ville-la-Grand	Est	3			n.d.		

CUCS → Moyenne Vallée de l'Arve / COMMUNES SIGNATAIRES → 7 1 CLS / 3 PRE

AUTRES SIGNATAIRES → Conseil régional, bailleurs sociaux

COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Bonneville	Bois Jolivet, Les Iles	2				2694	
	Le Bouchet	3				753	
Cluses	Les Ewües	2	•			3151	
	Îlot Martin	2				n.d.	
	Messy	2				378	
Marnaz	Les Valignons	2			n.d.		
La Roche-sur-Foron	La Balme	3			n.d.		
Scionzier	Le Crozet	2			n.d.		

CUCS → Thonon-les-Bains / COMMUNE SIGNATAIRE → 1

AUTRE SIGNATAIRE → Conseil régional

COMMUNE	QUARTIERS PRIORITAIRES	PRIORITÉ	ZUS	ZRU	ZFU	POPULATION 2006	PRU
Thonon-les-Bains	Collonges	2				1599	
	La Harpe	3				780	

Population communale 2006 en ZUS

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE
Annemasse	6160
Cluses	3151

→ **EPCI** : les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) constituent la forme institutionnelle de l'intercommunalité. Ce sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Il s'agit de communautés urbaines (CU), de communautés d'agglomération (CA), de communautés de communes (CC), de syndicats d'agglomération nouvelle (San), de syndicats de communes et de syndicats mixtes (définition : site insee.fr).

Zonages « politique de la ville »

→ **Zus** : zone urbaine sensible ; les 751 ZUS sont des territoires infra-urbains retenus pour être la cible prioritaire de la politique de la ville. La loi n° 96-987 du 14 novembre 1996 relative à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville définit les Zus comme « caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi ».

→ **ZRU** : zone de redynamisation urbaine ; les 416 ZRU sont des Zus « qui sont confrontées à des difficultés particulières, appréciées en fonction de leur situation dans l'agglomération, de leurs caractéristiques économiques et commerciales et d'un indice synthétique. Celui-ci est établi, dans des conditions fixées par décret, en tenant compte du nombre d'habitants du quartier, du taux de chômage, de la proportion de jeunes de moins de 25 ans, de la proportion des personnes sorties du système scolaire sans diplôme et du potentiel fiscal des communes intéressées ». Les ZRU ont pour objectifs de favoriser l'implantation des entreprises et la création d'emplois sur ces territoires en accordant des exonérations fiscales spécifiques sur une durée de cinq ans.

→ **ZFU** : zones franches urbaines ; les 100 ZFU sont « des quartiers de plus de 8 500 habitants particulièrement défavorisés au regard des critères pris en compte pour la détermination des zones de redynamisation urbaine. Leur délimitation est opérée par décret en Conseil d'État, en tenant compte des éléments de nature à faciliter l'implantation d'entreprises ou le développement économique ». Pour cela, les entreprises implantées bénéficient d'un dispositif d'exonérations de charges fiscales et sociales durant cinq ans.

Dispositifs « politique de la ville »

→ **ASV** : la mise en œuvre des Ateliers Santé Ville (ASV), décidée par le Comité interministériel à la ville en décembre 1999, vise à promouvoir le développement de programmes locaux de santé. L'objectif est d'évaluer l'état de santé des habitants, de coordonner les acteurs et

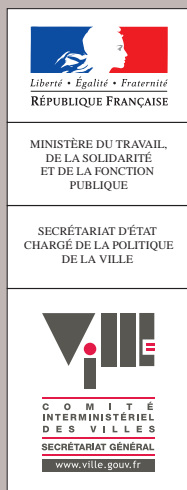
les professionnels de santé locaux afin que leurs actions et leurs pratiques facilitent la prévention et l'accès aux soins des habitants des quartiers prioritaires, dont ceux qui résident en Zus. Dans cette optique, il a été décidé, dans le cadre de l'élaboration des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs), de généraliser la démarche ASV, déjà expérimentée dans le cadre de la politique de la ville.

Les projets de santé publique des ASV se développent à partir de plusieurs échelles territoriales : quartiers, communes, intercommunalités, agglomérations.

→ **CLS** : un contrat local de sécurité (CLS) est un contrat établi par l'ensemble des acteurs concernés dans les champs de la prévention et de la sécurité sur un territoire déterminé. Les évolutions législatives dans le domaine de la sécurité et de la prévention (notamment la circulaire du 4 décembre 2006 et la loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance) ont amené ces différents partenaires à formaliser un CLS de nouvelle génération pour la période 2008-2011. Ils participent à la politique de sécurité intérieure mise en place par le gouvernement et constituent donc dans ce domaine la nouvelle pierre angulaire de la contractualisation en matière de sécurité intérieure à l'échelon local. Dans le cadre de la politique de la ville, le CLS représente le volet sécurité prévention du contrat urbain de cohésion sociale, le Cucs.

→ **PRE** : le projet de réussite éducative (PRE) s'adresse spécifiquement aux enfants ou aux adolescents de moins de 16 ans les plus fragilisés et à leur famille vivant sur les territoires en Zus ou scolarisés en éducation prioritaire (réseaux ambition réussite et réseaux de réussite scolaire). Il est l'un de vingt programmes du plan de cohésion sociale initié en 2005 pour une durée de cinq ans (2005-2009). Le PRE s'appuie sur un projet partagé et un partenariat élargi à tous les acteurs concernés au plan local par l'action éducative. Il décline une programmation d'actions qui se déroulent essentiellement hors temps scolaire et n'ont pas vocation à se substituer ni à l'action de l'école, ni aux dispositifs existants dont le PRE est complémentaire.

→ **PRU** : Les projets de rénovation urbaine (PRU) comprennent des opérations d'aménagement urbain, de réhabilitation, la résidentialisation, la démolition et la création de logements et d'équipements publics ou collectifs, la création ou la réhabilitation d'équipements commerciaux... L'Agence nationale de rénovation urbaine s'est engagée sur des conventions pluriannuelles pour 215 quartiers classés prioritaires et 342 quartiers dits supplémentaires. Ces quartiers sont des ZUS ou des quartiers de dérogation présentant des caractéristiques économiques et sociales analogues (article 6 de la loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003).



Comité interministériel des villes

194, avenue du Président-Wilson - 93217 Saint-Denis La Plaine Cedex

Tél. : 01 49 17 46 46 www.ville.gouv.fr

N° ISBN : 978 - 2 - 11 - 097198 - 2